

Une voie à suivre : prochaines étapes

Le plan du Yukon pour lever les restrictions liées à la COVID-19

Nous voulons lever les restrictions graduellement tout en continuant de protéger la population yukonnaise. Nous voulons, en toutes circonstances, réduire au minimum le risque d'importation de la COVID-19 dans le territoire et limiter la propagation du virus. Comme la situation change rapidement et que les mesures que nous prenons sont en grande partie influencées par la situation dans les autres provinces et territoires et dans les régions voisines, le plan du Yukon est un document évolutif.

Renforcer nos moyens

Nous renforçons nos moyens en diminuant le risque d'importation, en resserrant les mesures d'isolement, en améliorant les mesures de soutien pour les personnes en isolement, en ayant recours aux tests de dépistage rapide dans les milieux à risque élevé et en vaccinant le plus de personnes possible. C'est ce qui nous permettra de passer à la prochaine étape.

À noter

Les dates de passage à la prochaine étape sont appelées à changer en fonction de six critères clés. Les étapes de chaque phase seront graduelles et dépendront du taux de vaccination, du nombre de cas et de notre compréhension des répercussions des variants. Les mesures de santé publique pourront être adaptées à différents moments en fonction du niveau de risque.

La décision entourant le passage d'une étape à une autre dépend de six critères clés :

1. La population suit les directives de santé publique, respecte les six mesures de protection et porte le masque.
2. Des mesures préventives et des lignes directrices sont en place et sont respectées.
3. Le dépistage est élevé et la recherche des contacts est faite.
4. Le risque d'importation est réduit au minimum pour assurer la sécurité de la population.
5. Le système de santé répond aux besoins actuels et est prêt à réagir en cas d'évolution de la situation.
6. Il n'y a pas de transmission communautaire de la COVID-19.

Mesures de santé publique	Étape actuelle (25 mai 2021) But : Commencer à lever progressivement les mesures de santé publique étant donné nos moyens renforcés	Prochaine étape But : Continuer la levée progressive des mesures sanitaires	Après l'état d'urgence But : Lever l'état d'urgence et la plupart des mesures sanitaires
Frontières et isolement	Les exigences d'isolement sont levées pour les personnes pleinement vaccinées dont le statut vaccinal peut être vérifié. Les personnes qui ne sont pas pleinement vaccinées doivent s'isoler. Elles ont deux possibilités : 1. S'isoler seules ou avec leurs compagnons de voyage. 2. S'isoler dans un espace partagé. Les membres d'un foyer qui ne sont pas pleinement vaccinés doivent s'isoler et garder une distance de deux mètres avec la personne qui a voyagé. Les règles d'isolement ont été élargies à des mesures propres au travail et au secteur du tourisme.	Former une bulle avec d'autres régions administratives. Envisager d'autres endroits pour l'isolement quand il sera sécuritaire de le faire. Moduler la période d'isolement et accroître le dépistage si les données le justifient.	
Déplacements au Yukon	Les déplacements d'une localité à l'autre sont limités. Voyagez de manière respectueuse au Yukon et dans les localités.	Collaborer avec les collectivités pour assurer des déplacements et des visites sécuritaires.	
Bulles sociales, distanciation et port du masque	Les bulles sociales sont limitées à 20 personnes et à 5 ménages. La composition des bulles sociales doit être stable et de petite taille.	Envisager la modification des règles de distanciation en collaboration avec les autres régions canadiennes si une meilleure compréhension des effets des variants le permet. Envisager la modification des règles du port du masque une fois que les taux de vaccination seront suffisamment élevés et que les variants seront mieux compris.	
Rassemblements	Rassemblements privés : À l'intérieur : jusqu'à 20 personnes, si la distanciation est respectée. À l'extérieur : jusqu'à 100 personnes, si la distanciation est respectée. Rassemblements organisés : À l'intérieur et à l'extérieur : jusqu'à 200 personnes, si la distanciation est respectée. Il faut porter le masque dans tous les espaces publics intérieurs.	Envisager de modifier les lignes directrices pour permettre de plus grands rassemblements (potlachs, célébrations de la vie, mariages) si les taux de vaccination sont suffisamment élevés et que les cas de COVID-19 sont faibles.	Lever ou modifier les restrictions selon les recommandations du médecin hygiéniste en chef du Yukon. La modification des restrictions dépendra de l'évaluation de l'épidémiologie d'ici et des régions voisines, et de la progression de la campagne de vaccination nationale.
Entreprises et services	Les bars et les restaurants peuvent ouvrir au maximum de leur capacité, à condition que le personnel et les clients puissent circuler aisément entre les tables.	Envisager la levée des règles de distanciation pour les places assises au bar et au comptoir.	
Loisirs et divertissement	Les camps et les programmes de loisirs peuvent désormais accueillir : • 20 participants à l'intérieur en respectant les règles de distanciation et le port du masque; • 100 personnes à l'extérieur si les règles de distanciation sont respectées. Les centres de loisirs et de conditionnement physique peuvent accueillir jusqu'à 200 personnes, à l'intérieur et à l'extérieur, si les règles de distanciation sont respectées.	Augmenter la capacité d'accueil pour les centres de conditionnement physique et les centres de loisirs dont le plan a été approuvé.	
Établissements d'enseignement et services de garde	Reprise complète de l'enseignement en personne pour les classes de la maternelle à la 12 ^e année pour l'année scolaire 2021-2022. Université du Yukon : réouverture du campus à déterminer en consultation avec le Conseil des gouverneurs de l'Université du Yukon.	Si les taux de vaccination sont suffisamment élevés et que les variants sont mieux compris, assouplir : • les exigences de distanciation et de port du masque dans les écoles; • les exigences quant aux plans approuvés pour certains établissements d'enseignement et de services de garde, voire tous les établissements.	

MISE À JOUR DU 29 MAI 2021

Les experts en santé publique prévoient que des vagues de COVID-19 se succéderont partout au Canada. Le Yukon pourrait devoir repasser à des étapes précédentes pour limiter et freiner la propagation du virus.

Tous et toutes au Yukon ont un rôle à jouer pour lutter contre la transmission de la COVID-19 et sauver des vies. Grâce à votre aide, nous pourrions poursuivre la réouverture de la société.

La population doit continuer à se faire vacciner, à respecter les six mesures de protection et à porter le masque : 6mesuresdeprotection.ca.

Pour de plus amples informations et pour consulter la version intégrale du cadre *Une voie à suivre : le plan du Yukon pour lever les restrictions liées à la COVID-19*, visitez le yukon.ca/fr/voie-a-suivre-prochaines.

Pour connaître les lignes directrices énonçant les mesures et les exigences de santé publique, visitez le yukon.ca/fr/lignes-directrices-covid-19.